

# 719 \$ pour un souper après un vin d'honneur

**G. P. - Le maire de Prévost et président de la Régie de police de la Rivière du nord refuse de rembourser une facture de 719 \$ présentée par le maire de Piedmont pour un souper tenu un peu avant Noël pour célébrer la signature de l'entente de service avec la ville de l'Estérel.**

Le refus a été signifié lors de l'assemblée publique de la Régie de police tenue en janvier dernier. Sûr de lui et comptant sur l'appui du maire de Sainte-Anne des Lacs, M. Maurice Charbonneau décidait de présenter la facture qu'il avait acquittée lors du fameux souper au restaurant La biche au bois de Mont-Rolland.

Dès lors, le président de la Régie, M. Claude Charbonneau annonçait qu'il allait voter contre le remboursement de cette

dépense qui n'avait pas été autorisée et qui ne faisait pas l'objet d'une résolution.

«Lors de notre conversation téléphonique tenue la veille du souper j'avais cru comprendre que vous étiez d'accord...» a dit le maire de Piedmont.

«Je n'ai jamais autorisé une telle dépense, j'ai dit à la rigueur un vin d'honneur, mais pas un souper au restaurant...» a répliqué le président de la Régie et maire de Prévost.

Les deux représentants de Prévost à la Régie ont voté contre la proposition de remboursement alors que le maire de Sainte-Anne des lacs, son conseiller municipal Sylvain Harvey et le conseiller Racette de Piedmont votaient en faveur de la dépense.

Prévost disposant d'un droit de veto à la Régie de police de la rivière du Nord la proposition a été défaite.

Ébranlé le maire de Piedmont a quitté l'assemblée quelques minutes plus tard, avant la période de ques-

tions du public, prétextant une autre réunion.

Même si le maire de Piedmont a quitté la réunion avant de répondre aux questions du public, il a été possible d'apprendre que celui-ci avait décidé d'amener quelques membres de l'état major de la Régie de police, ses amis conseillers et des représentants de la ville de l'Estérel pour célébrer la signature de l'entente qui confie à la police de la Rivière du Nord la surveillance policière sur le territoire de l'Estérel. Cette entente serait tellement lucrative qu'il ne faut pas en révéler les détails en public pour ne pas fâcher les contribuables de l'Estérel, selon le maire de Piedmont

Interrogé par la journaliste de l'Écho du Nord, le maire Maurice Charbonneau a dit déplorer l'attitude du président de la Régie de police et fait savoir qu'il ferait acquitter une partie de la facture par les payeurs de taxes de Piedmont. Quant aux membres de l'état major de la Régie de police ils auraient dit qu'ils étaient prêts à payer leur souper.

Interrogé sur les motifs de son refus, le maire de Prévost M. Claude Charbonneau a dit que cette dépense n'avait pas été autorisée parce qu'injustifiée. Par ailleurs, le montant de 719 \$ lui semble exorbitant. Il faut rappeler que les contribuables de Prévost paie 58 % des factures de la régie de police et que ce souper aurait coûté près de 417 \$ aux Prévostois.



Copie de la facture.

## La Caisse populaire ne modifiera pas ses heures d'ouverture à Prévost

**J. L. -** Le président du Mouvement Desjardins, M. Alban D'Amours, vient de transmettre au maire de Prévost sa réponse au sujet de l'élargissement du nombre d'heures du point de services de la Caisse Sainte-Paule de Prévost.

Le président fait valoir que: «À sa connaissance, la Caisse populaire Sainte-Paule a mis en application les recommandations de sa Fédération à cet égard. Outre les 20 heures consacrées aux services caissiers, ses bureaux sont ouverts 35 heures pour offrir

les services conseils et de convenance à ses membres particuliers et plus de 40 heures à l'intention de ses membres entreprises. Ces derniers peuvent également obtenir des rendez-vous en dehors de cet horaire régulier. Par ailleurs, près de 90% des membres de cette Caisse utilisent déjà les services automatisés par l'intermédiaire de l'un des trois guichets automatiques et du paiement direct avec AccèD, soit par téléphone ou par Internet. Ces services sont disponibles 24 heures sur 24, 7 jours par semaine.»

Mais la porte n'est pas entièrement fermée, puisque le président invite le conseil de ville de Prévost à «échanger à ce propos» avec le directeur général de la Caisse populaire Sainte-Paule, Monsieur Claude Martel.

Le conseil a l'intention de donner suite à cette ouverture pour faire valoir le point de vue de l'ensemble des membres de la Caisse qui souhaitent principalement que le service caissier soit ouvert plus que 20 heures par semaines.

## Les pompiers de Prévost:

# Professionnels, rapides et efficaces

**Serge Bouillé**

Samedi 20 janvier 00:10, Centre d'Accueil Le Programme Portage au lac Écho. Le résident responsable de la sécurité effectue sa dernière ronde avant d'aller se coucher. En passant par le dortoir numéro quatre, où sont déjà assoupis dix-huit personnes, une odeur de brûlé attire son attention. Il contacte le veilleur de nuit déjà en poste depuis 11:00 pour lui signaler la situation. Ce dernier constate que le plafond de la pièce est très chaud et contacte immédiatement sa consœur en lui demandant d'appeler le 911. Il est alors 00 :25.

**Rapides, même de nuit!**

00 :37. Les policiers de la rivière du Nord et les pompiers de Prévost arrivent sur les lieux. Il ne se sera écoulé que douze minutes entre l'appel et leur entrée sur le site. À cette heure de la nuit, c'est tout de même assez remarquable! Les usagers ayant déjà été évacués, les pompiers ont le champs libre pour se mettre en action dès leur arrivée. Ils se dirigent immédiatement dans l'entre-toit, pour constater que le matériel isolant autour de la cheminée est entré en combustion. Il n'y a pas encore de flamme, mais une assez grande surface est déjà embrasée.

**Choix judicieux!**

Sous la direction de Monsieur Monette, l'équipe de pompier décide de démolir le plafond autour de la cheminée et d'évacuer les matières embrasées vers l'extérieur. On a tous déjà entendu parler de la propension des pompiers (surtout les volontaires) à jouer de la hache dès qu'une occasion se présente. Et bien, sachez que dans le cas de nos pompiers, cette réputation n'est absolument pas méritée. On a démolit le strict nécessaire pour s'assurer qu'il n'y avait plus de matières incandescentes. On n'a pas eu à utiliser d'eau, ce qui a grandement contribué à limiter les dégâts.

**Merci et bravo à toute l'équipe!**

02:30. Nos pompiers plient bagage et quittent la propriété. Les 62 occupants de cet édifice qui ont pu regagner leur lit cette nuit là. Sains et saufs et n'ayant eu à subir aucune perte en effet personnel, grâce au bon jugement de toute cette équipe. Au nom de toutes ces personnes, Merci et bravo à toute l'équipe. Ah oui!, avez-vous vérifié votre détecteur de fumée dernièrement? Y a t'il un système de détection dans votre grenier? C'est le moment ou jamais. Pour notre part, soyez assurés que l'entre-toit en sera équipé sous peu.



L'équipe des pompiers.

## Arrestation et détention illégale à Prévost

**G. P. -** Les 30 et 31 août dernier, un citoyen a fait l'objet d'une arrestation illégale et a été détenu illégalement pendant plusieurs heures par des policiers de la Régie de police de la Rivière du Nord.

L'affaire a été mise au jour le 18 janvier dernier alors que le directeur de la Régie de police en a soumis le règlement au conseil d'administration de la Régie.

Selon les informations fournies par le directeur de police, le policier à l'origine de cette affaire aurait été sanctionné par un comité interne de la Régie de police chargé d'imposer les mesures disciplinaires.

Toujours selon le directeur de police, le citoyen lésé, dont il a

tu l'identité, aurait accepté que l'affaire soit traitée à Huis Clos par la Régie de police plutôt que devant le Comité de déontologie policière. Cette décision aurait entraîné une économie d'argent importante pour la Régie de police qui n'a pas eu à défrayer le coût de l'avocat du policier.

Les parties se seraient mises d'accord pour imposer une suspension de deux jours au policier fautif. Le syndicat ayant même accepté cette mesure disciplinaire.

Le directeur a recommandé aux membres du C A de la régie de police d'entériner le règlement de l'affaire, ce qu'ils ont fait sans poser de questions.